

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-46 du 07 Mars 2013

L'an deux mil treize, le jeudi sept mars à dix-neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Marie-Françoise. NAWROCKI – Nadine CARON  
MM. Julien MAHIEU – Jean-Paul DELEVOYE - Eric REMY – Régis LELEU – Claude AUDEGOND  
– Roland DELOBELLE – François KOLASA – Xavier LEROUX – Philippe FATIEN – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANIN -

M.J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNEL.

M. Ph. FATIEN, absent et excusé, a été suppléé par M. S. MACHON

Mme M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET

Monsieur Régis LELEU, absent et excusé, a donné procuration à Monsieur CHAUSSOY

### Objet : **Adhésion au Service de Médecine Préventive**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la nécessité pour la collectivité d'adhérer à un service de Santé et de Médecine du Travail.

Monsieur le Président présente le projet de demande d'adhésion formulée auprès du Service de Santé du Pas-de-Calais pour la prise en compte de l'ensemble des agents de la collectivité.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la demande d'adhésion présentée par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la demande d'adhésion formulée auprès du Service de Santé du Pas-de-Calais,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette adhésion,
- de prévoir les crédits nécessaires à cette adhésion dans le cadre des différents budgets de la collectivité.

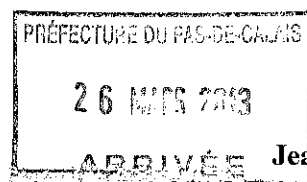
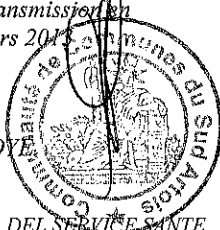
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Mars 2013 et transmission en Préfecture le 08 Mars 2013.

Pour extrait conforme.

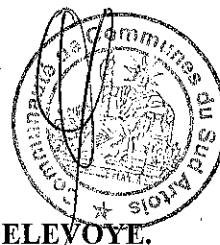
Certifié et rendu exécutoire par affichage le  
08 Mars 2013 et transmission en  
Préfecture le 08 Mars 2013.

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE.